

**Service instructeur**

Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

N° CP-2010-10-6-9

**Service consulté**

**ECHANGE D'IMMEUBLES RURAUX  
(PROGRAMME C742)**

Résumé : : *L'article L 121-1 du Code Rural définit les échanges d'immeubles ruraux comme un mode d'aménagement foncier. Le financement des échanges est assuré par le Département (frais de notaire et de géomètre). La participation départementale est versée aux particuliers après avis favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).*

*Le tableau joint en annexe présente sept dossiers (correspondant à 3 échanges) ayant recueilli l'avis favorable de la CDAF et de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie. L'aide à débloquer s'élève à 2.658 €.*

L'article L.121-1 du Code Rural définit les échanges d'immeubles ruraux comme un mode d'aménagement foncier. Le financement des échanges est assuré par le Département et des crédits de paiement ont été prévus à cet effet au budget primitif 2010.

Dans sa séance du 5 décembre 2002, le Conseil Général a retenu les modalités de participation aux frais d'échange (frais de notaire et de géomètre) ainsi que les taux de prise en charge suivants :

- 100 % dans le cadre d'une restructuration parcellaire nécessitée par un ouvrage départemental déclaré d'utilité publique ;
- 70 % pour les opérations mises en oeuvre dans le cadre des préconisations d'un GERPLAN ;
- 50 % pour les autres cas.

Le tableau, joint en annexe, présente sept dossiers (correspondant à 3 échanges) ayant recueilli l'avis favorable de la CDAF du 17 septembre 2009, 12 novembre 2009 et 20 mai 2010.

Au vu du respect des critères d'éligibilité, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a approuvé ces dossiers, en date du 24 novembre 2009, 24 février 2010 et 9 juin 2010.

Le montant total des frais de notaire et de géomètre s'élève à 14.423,51 € TTC. Le taux de subvention applicable est de 50 % plafonnés pour l'ensemble des dossiers, soit un montant global de 2.658 €.

Il vous est proposé d'en autoriser le versement, les crédits nécessaires étant imputés au Programme C742 chapitre 65 – nature 6574 – fonction 74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 03 SEPTEMBRE 2010

Echange d'immeubles ruraux (F)  
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EIR03651	<b>BOESCH MARIE DOMINIQUE</b> ECHANGES D'IMMEUBLES RURAUX 2010	763,00
EIR03648	<b>DIRINGER SEBASTIEN</b> ECHANGE D'IMMEUBLES RURAUX 2010	225,00
EIR03649	<b>KRESS AUGUSTE</b> ECHANGE D'IMMEUBLES RURAUX 2010	175,00
EIR03650	<b>MEYER HUBERT</b> ECHANGE D'IMMEUBLES RURAUX 2010	175,00
EIR03652	<b>MULLER MARTIN</b> ECHANGE D'IMMEUBLES RURAUX 2010	801,00
EIR03653	<b>SCEA HILDWEIN - OBERSAASHEIM</b> ECHANGE D'IMMEUBLES RURAUX 2010	294,00
EIR03647	<b>SCHATZ Vincent</b> ECHANGE D'IMMEUBLES RURAUX 2010	225,00
<b>Total</b>		<b>2 658,00</b>

